



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



11056084



1 AVR. 2011
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2011 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SCANTEC S.A.**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4040 HERSTAL, Zoning des Hauts Sarts, 1ère avenue

N° d'entreprise : 428 565 301

Objet de l'acte : Modification des statuts (rectification - suppression des titres au porteur)

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire réunie devant le notaire Catherine LAGUESSE, à Ensival-VERVIERS, le 14 mars 2011, enregistré à VERVIERS I, le 17 mars 2011 volume 12, folio 86, case 19, il résulte que :

il résulte que l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée apporte à son procès-verbal dressé par le notaire soussigné, à Verviers, le vingt-neuf décembre deux mille dix, publié aux annexes du Moniteur belge du vingt et un janvier deux mille onze, au numéro 11011611 les modifications suivantes concernant, dans la composition de l'assemblée, le nombre d'actions détenues par chacun des actionnaires, initialement erroné ensuite d'une simple erreur matérielle :

Il fallait lire :

« 1. Monsieur LECLOUX Bruno Edmée Hubert Laurent, né à Verviers, le quinze octobre mil neuf cent cinquante-deux, époux de Madame Mireille SIMONIS, domicilié à 4890 Clermont-sur-Berwinne, Baudouinther, 13;

Déclarant être marié sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage dressé par Maître de la KETHULLE de RYHOVE, notaire à Thimister, en date du vingt-trois avril mil neuf cent quatre-vingt, non modifié à ce jour.

Déclarant être possesseur de quatre-vingt-trois (83) actions actions.

2. Madame MARTIN Monique Marie Edouardine Ghislaine, née à Stembert le vingt novembre mil neuf cent cinquante et un, veuve de Monsieur Alain BRUYNEEL, domiciliée à 4845 Jalhay, Sécheval, 12.

Agissant tant pour elle-même que pour :

b/ Monsieur BRUYNEEL Fabien Charles Jean Philippe, né à Verviers le vingt-deux novembre mil neuf cent septante-sept, domicilié à 4845 JALHAY, Sécheval, 12.

c/ Mademoiselle BRUYNEEL Isabelle Jacqueline Ghislaine, née à Verviers le trois janvier mil neuf cent quatre-vingt, domiciliée à 4960 Bellevaux-MALMEDY, Lasnanville, 4.

La comparante sous 1/ étant propriétaire de l'usufruit et les personnes qualifiées sous 2/ et 3/ de la nue-propriété;

Déclarant être possesseur deux cent cinquante-trois (253) actions;

3/ Monsieur DOME Jean Georges Marie Ghislain, époux de Madame PIRARD, domicilié à 4650 Herve/Grand-Rechain, rue de Tribomont, 14.

Déclarant être possesseur de quatre-vingt-deux (82) actions;

4/ Monsieur GEHLEN André Daniel Pholien, né à Verviers, le trois octobre mil neuf cent quarante-neuf, époux de Madame Jacqueline Thérèse Marie Joséphine MASSIN, domicilié à 4651 Battice-HERVE, rue du Bé Pâki, 1.

Déclarant être marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Michel FURNEMONT, à Ensival-VERVIERS, le dix-neuf novembre mil neuf cent septante-quatre, régime non modifié à ce jour.

Déclarant être possesseur de quatre-vingt-deux (82) actions sociales;

Soit ensemble : cinq cents (500) actions soit l'intégralité du capital. »

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale modifie comme suit les statuts de la société anonyme pour supprimer les actions au porteur

L'article cinq est remplacé par le texte suivant : « Le capital social est fixé à SIX CENT VINGT MILLE euros (620.000 €), représenté par cinq cents actions, sans mention de valeur nominale, représentant chacune un cinquième du capital social. Ces actions sont nominatives. »

L'article dix est remplacé par le texte suivant : « Les actions sont nominatives. »

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



(s) Catherine LAGUESSE, notaire
Déposé en même temps : expédition du procès-verbal d'assemblée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2011 - Annexes du Moniteur belge